



Les Amis
de
Collonges

Depuis 1927, association d'intérêt général sous le n° 32857823200014

Alerter est notre droit

***« Cette beauté ne tient qu'à un fil
Rien de plus facile à détruire qu'une harmonie
il suffit d'une fausse note. »
(Jean Giono)***



Collonges-la-Rouge, siège des plus beaux villages de France.

OUI

à un projet d'office de Tourisme dans un lieu adapté, discret et non accidentogène

NON

à une construction ultra moderne sur le parvis de la gare, à l'entrée principale de notre beau village



- *Le projet architectural.*
- *Dernière ébauche du futur office de tourisme.*
- *Comment construire en dépit des règles imposées à tous ?*
- *Alternatives possibles.*
- *Dernière correspondance en novembre 2014 avec le sous-préfet.*
- *Il y a 78 ans, le maire de Collonges, M. Vergne, et le conseil municipal donnaient leur position.*
- *Où en sommes-nous aujourd'hui de ces résolutions ?*

LE PROJET ARCHITECTURAL

Un nouveau projet architectural destiné à accueillir un office du tourisme intercommunal dans le prolongement de l'ancienne gare, c'est à dire à l'entrée de Collonges le long de la route départementale D38, semble avoir été entériné dans son principe par les pouvoirs publics locaux, même si sa mise en œuvre est toujours à l'étude.

Sur son site internet, l'architecte Vincent Trarieux a présenté un dessin du futur édifice qui, bien que déjà modifié à plusieurs reprises, est encore très loin de satisfaire aux exigences architecturales et esthétiques préconisées par les Monuments Historiques pour un site classé tel que Collonges-la-Rouge. Les Amis de Collonges craignent qu'une telle construction ne dénature et mette en péril l'harmonie, le charme et le caractère préservés du village et donc qu'elle ne soit contraire à son but premier qui est de valoriser et montrer aux touristes la beauté et le cachet du village médiéval de Collonges-la-Rouge, village classé faisant partie des plus beaux villages de France et siège de l'association du même nom.

Nous nous sentons tout à fait légitimes à défendre ce point de vue, car nous nous situons dans la continuité de pensée de nos illustres prédécesseurs, qui déjà, en 1937 s'alliaient au conseil municipal de Collonges, pour poser les fondations d'une vision raisonnée intelligente et harmonieuse, sur ce que devait devenir Collonges.

***En 1905, la restauration de l'église par les pouvoirs publics
a marqué la renaissance de Collonges.
La Société des Amis de Collonges
par ses réalisations depuis 1927
a incontestablement contribué à la préservation et la notoriété du village.***



Collonges vue de la colline du Martret et passage de la D38.

DERNIÈRE ÉBAUCHE DU FUTUR OFFICE DE TOURISME

Présentée lors du Conseil municipal du 29 novembre 2014



Prévu à l'entrée du village (vue de la façade sud), sur le parvis de la gare, l'office de Tourisme viendra troubler la perspective des toits de Collonges et du château du Martret.



COMMENT CONSTRUIRE EN DÉPIT DES RÈGLES IMPOSÉES À TOUS...

Fidèles à la mission de défense du patrimoine, les Amis de Collonges suivent de près ce projet qui, dans la configuration prévue ne semble ni adapté quant à son emplacement, ni en harmonie sur le plan esthétique avec les édifices pluri-centenaires du village. Peut également se poser la question en période de restrictions budgétaires, du coût financier qui est de 461 000 € auxquels viendront s'ajouter les frais supplémentaires de l'aménagement des abords et la réalisation de toilettes handicapés ainsi que les inévitables dépassements de dépenses.

Il est donc difficile d'occulter et d'oublier les contradictions des politiques d'État qui protègent ici avec des règles drastiques, pour laisser faire là en oubliant ces règles.

Le propriétaire d'un bâtiment, classé ou non, doit obtenir une autorisation en vue de réaliser les moindres travaux qui vont être appréciés dans les plus fins détails. Et qui peuvent souvent, lui être refusés...

Comment comprendre, que par un souci légitime de préservation de l'authenticité et de l'unité esthétique du village, ses habitants ne puissent choisir la couleur d'un volet ou prolonger leur habitation, même si celle-ci se situe au delà du cœur de village alors que les pouvoirs publics peuvent, impunément, construire un édifice contemporain à l'entrée même de Collonges, là où il sera le plus visible et se soustraire à toutes les règles imposées aux habitants ?

Réunis en Assemblée Générale le 23 août dernier, les Amis de Collonges ont ainsi voté en complément des très nombreux courriers qu'ils ont déjà adressés aux pouvoirs publics concernés une motion par laquelle ils s'engagent à lutter de façon constructive mais déterminée contre ce projet dans sa forme actuelle.

Force est de constater qu'aucune réunion publique/enquête d'utilité publique n'a été mise en place par les autorités locales.



ALTERNATIVES POSSIBLES

Une autre voie est possible.

La réforme du regroupement des communes, sous l'égide de la communauté de communes entrainera probablement des mises à disposition de bâtiments sous-utilisés. N'est-ce pas là une occasion de recenser les moyens disponibles ?

D'autre part, dans le cadre du P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui doit être élaboré par la Communauté de communes, comment les servitudes liées aux divers classements de Collonges seront-elles prises en compte ?

Conscients du besoin d'une nouvelle infrastructure pour accueillir le flot croissant des visiteurs durant la période estivale, il est important, en premier lieu de prendre en considération le facteur de saisonnalité. Ce projet pérenne est-il la solution ? Est-il utile ?

Nombreux sont les plus beaux villages de France qui ont installé les offices de tourisme dans des bâtis anciens au centre de leur cité ce qui a pour premier avantage de faire découvrir au public un intérieur de caractère historique.

Ou alors, pourquoi ne pas envisager d'implanter l'Office du Tourisme près du terrain qui vient d'être acquis par la municipalité pour augmenter les places de stationnement ? Un bâtiment paysagé avec un toit végétalisé se fondrait avantageusement dans le paysage puisqu'en contrebas de la route.

Le touriste pourrait ainsi se garer et se renseigner facilement sur un même lieu et emprunter le chemin d'Hautefort au lieu de longer la D38 pour visiter Collonges.

Lors de nos entretiens avec Monsieur le sous-préfet, nous lui avons présenté différentes hypothèses. Nos propositions ne demandent qu'à être réactualisées en étroite concertation avec la municipalité, ouvrant ainsi largement la réflexion.

Etablir un inventaire des possibilités (terrains à bâtir, ventes foncières locations foncières, transferts de destinations etc.) ouvre d'autres perspectives.

Un bilan devrait être fait sur les avantages et les inconvénients de chacune des propositions.



LETTRE DE M. LE SOUS PREFET EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2014



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Sous-préfecture de Brive
Bureau des politiques de l'État et du
développement local
Affaire suivie par Monique Laborie
☎ 05.55.17.79.65
☎ 05.55.17.69.40
monique.laborie@la.corrèze.gouv.fr

Brive, le 30 septembre 2014

Monsieur le président,

J'ai bien reçu votre courrier du 4 juillet 2014 et plus récemment celui du 15 septembre dernier qui ont retenu toute mon attention.

Après de nombreuses consultations, dont les échanges que nous avons pu avoir et qui m'ont été très utiles, et sur la proposition des élus, je vous confirme que le site de la gare de Collonges, en bordure de la D 38, a été retenu pour l'implantation de l'Office de Tourisme.

Cependant et pour tenir compte des contraintes de cet emplacement et des remarques formulées, dont les vôtres, le projet est de nouveau à l'étude.

Le projet définitif respectera la qualité environnementale et le site remarquable de Collonges-la-Rouge.

Je tenais à vous en faire part.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-préfet

Guy MASCRÉS

Monsieur René DUPUIS
Président de l'Association
Les Amis de Collonges
Maison de la Sirène
19500 COLLONGES-la-ROUGE

Copie à :

- M. le préfet – Cabinet
- M. le président de la communauté de communes des villages du midi corrézien
- Mme le maire de Collonges-la-Rouge

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLONGES
CONCERNANT LE PARVIS DE LA GARE
EN DATE DU 10 JANVIER 1937**

Collonges 84

DÉPARTEMENT de la Loire
ARRONDISSEMENT de Brive
N° DU REGISTRE
Objet :

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 janvier 1937

L'an mil neuf cent trente sept et le dix janvier
à dix heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Collonges,
est réuni, sur la convocation et sous la présidence de M. Vayss, maire
de la Mairie.

Nombre de Conseillers présents : cinq

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884
a nommé Secrétaire M. Louchet Joseph, Conseiller Municipal.

Monsieur Moais expose au Conseil que l'emplacement
de la gare de tramway est à vendre; il craint qu'il
serait avantageux pour la commune et acquiesce ces
terres, si toutefois le prix n'était pas trop élevé, les
ressources de la commune étant très modestes. Monsieur
Louchet, Président de la Commission Départementale,
présente à titre de nous, donne une preuve nouvelle
de l'intérêt qu'il porte à la ville de Collonges et
consentirait, sous certaines conditions, à laisser vendre
ce terrain, à la commune pour la somme de cinq
mille francs. Monsieur Soulié, au nom de la
Société des Amis de Collonges, nous offre mille
francs pour nous aider à payer ce terrain. Il retirait
donc quatre mille francs à la charge de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, considère que
1° que cet emplacement est indispensable à la
commune à la fois comme garage pour les
nombreux visiteurs de la ville et pour les fêtes locales;
2° qu'une construction édifiée sur cet emplacement
nuirait à l'esthétique de notre bourg;
Et que le Département, comme la Société des Amis
de Collonges, nous donnent en cette circonstance une
preuve d'intérêt et nous facilitent cette acquisition;

Décide
1° d'acheter ce terrain, au prix de cinq mille francs,
et prend l'engagement de réaliser cette somme par un
emprunt de que l'achat sera été approuvé;
2° Prend l'engagement de ne pas revendre ledit
terrain à des particuliers, même en parcelles, d'utiliser
seulement ce terrain, comme jardin public et garage
d'autos de touristes et de le tenir en état afin
de embellir l'entour de Collonges

Pour copie conforme
Le maire
Vayss

...Monsieur Soulié, au nom de la Société des Amis de Collonges, nous offre mille francs, pour nous aider à payer ce terrain ...

...le Conseil, à l'unanimité, considérant

- 1° que cet emplacement est indispensable à la commune, à la fois comme garage pour les nombreux visiteurs de la ville et pour les fêtes locales.
2° qu'une construction édifiée sur cet emplacement nuirait à l'esthétique de notre bourg ;
3° que le Département, comme la Société des Amis de Collonges, nous donnent en cette circonstance une preuve d'intérêt et nous facilitent cette acquisition ;

Décide

- 1°
2° Prend l'engagement de ne pas revendre ledit terrain à des particuliers, même en parcelles, d'utiliser seulement ce terrain comme jardin public et garage d'autos de touristes et de le tenir en état afin d'embellir Collonges

Le conseil municipal, dans sa délibération en date du 10 janvier 1937, se félicite de l'intérêt que porte la Société des Amis de Collonges à l'achat de l'emplacement de la gare du tramway.

OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI DE CES RÉOLUTIONS ?

Où en sommes-nous aujourd'hui de ces résolutions ?
Nous les bafouons !
Pour quelles raisons ?
Cet engagement formel et unanime de nos prédécesseurs
destiné à préserver et embellir l'entrée de Collonges
ne serait-il plus valable aujourd'hui ?
Serait-il déraisonnable ?
Y aurait-il une date de péremption des engagements antérieurs ?
Nous respectons et appliquons des règles, des lois vieilles de 300 ans
pourquoi ne respecterions-nous pas des engagements n'ayant que 78 ans ?...
Les signataires ont pris le soin de mettre en place les garanties nécessaires
à la préservation du site.
Ils se sont engagés pour l'avenir... Nous avons hérité de cela...
Et nous allons bafouer cet engagement ?
Les amis de Collonges refusent d'admettre cet état de fait...
Les amis de Collonges ont aidé financièrement la Municipalité d'hier
ils se sont engagés avec elle à tout mettre en place
pour que rien ne vienne porter atteinte ou risquer de modifier le site.
Ils ont oeuvré pour l'avenir... Pour notre avenir.
Les Amis de Collonges entendent bien poursuivre cet engagement d'hier
et s'opposer à la décision de la Mairie d'aujourd'hui
de façon à la convaincre de respecter, elle aussi, son engagement d'hier...
Pourquoi Collonges reçoit-elle 500 000 visiteurs par an, venus du monde entier ?
Parce que Collonges est comme elle est, c'est l'unique raison !...
Dès ses premiers pas, ce futur amoureux de Collonges plonge dans son passé
il en est à la fois le témoin et l'acteur, se plaît à imaginer la vie
ici en 1450, là en 1780, touche un marteau de porte
qui frappe la même porte depuis plus de 200 ans...
Collonges est un conservatoire et elle doit le rester.
Elle ne doit en aucune façon s'adapter à notre siècle.
Ce n'est pas être passéiste, c'est préserver l'avenir, le sens des valeurs
transmettre le sens et le goût du beau, le respect simplement...
Notions en voie de disparition, notions que nous avons, Collongeois
le devoir absolu de transmettre.
Nous ne pouvons sacrifier à la tentation, ou aux dictats de désirs d'architectures
contemporaines, même si elles semblent imprégnées de génie...
Ce n'est pas le lieu pour ça.
Le génie habite déjà en Collonges, celui des anciens bâtisseurs
ce génie-là n'est guère compatible avec le génie d'aujourd'hui...
Voici donc l'essence de notre combat aujourd'hui
Faire respecter l'engagement à l'unanimité de ceux qui nous ont précédés.

Nous savons que la raison est là.



Comment imaginer qu'une construction contemporaine puisse venir troubler ce parfait et fragile équilibre ?

*NYA-T-IL AUCUN DANGER À PLACER L'OFFICE DE TOURISME
LE LONG D'UNE ROUTE À FORTE CIRCULATION ?*

*LES ARGUMENTS DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE QUI S'APPLIQUENT
AUX PARTICULIERS NE SONT-ILS PLUS VALABLES ?
LES RÈGLES NE SONT-ELLES PAS LES MÊMES POUR TOUS ?*

Rappel des règles dans un courrier adressé à un particulier (extrait) :

« ... En application des articles L. 621-31 du code du patrimoine, L.425-1 et R.425-1 du code de l'urbanisme, et après examen du dossier

le projet étant situé dans le champ de visibilité de l'(des) édifice(s) ci-dessus nommé(s)*considérant que le projet, en l'état, est **de nature à affecter l'aspect du ou des édifices** dans le champ de visibilité du ou desquels il se trouve...

...En application des articles L.341-1 0 et R.341-1 1 du code de l'environnement, L.425-1 et R.425-17 du code de l'urbanisme

considérant que le projet, en l'état, est **de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales ... »**

***édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques**

Pour nous témoigner votre soutien

*Si vous aussi, comme des millions de visiteurs
avez été séduit par le charme et la beauté de Collonges-la-Rouge
si vous aussi considérez qu'il serait préjudiciable de laisser construire
un tel édifice à cet emplacement, alors même que d'autres possibilités
semblent chaque jour pouvoir s'inventer pour accueillir l'office de tourisme*

adressez-nous vos messages de soutien en nous écrivant à l'adresse suivante
contact@amisdecollonges.fr